



Moins d'antipsychotiques chez les personnes hébergées

DANS CET ÉTABLISSEMENT SE TIENT UNE DÉMARCHE POUR RÉDUIRE LA PRISE DE MÉDICAMENTS ANTIPSYCHOTIQUES.

L'objectif : vérifier si les personnes hébergées ont vraiment besoin de prendre ces médicaments afin d'améliorer leur qualité de vie.

QU'EST-CE QU'UN ANTIPSYCHOTIQUE?

Un antipsychotique est un médicament qui soulage les symptômes de psychose. On parle de psychose quand une personne :

- s'imaginer des choses qui n'existent pas (pense qu'elle est suivie, voit des complots contre elle, croit qu'on lui veut du mal, etc.);
- a des hallucinations (entend des voix, voit des choses irréelles, etc.).

On donne parfois des antipsychotiques aux personnes âgées qui ont des troubles de comportement liés à la maladie d'Alzheimer ou à une autre démence. Surtout lorsque le comportement peut être dangereux pour soi ou les autres.

Or, on sait maintenant que les antipsychotiques sont peu efficaces pour soulager certains troubles de comportement, et qu'il y a plus de risque de :

- somnolence
- chute
- tremblements au repos
- pneumonie
- accident vasculaire cérébral (AVC)
- rigidité des muscles
- insuffisance cardiaque

EN TANT QUE PROCHE, VOUS AVEZ UN RÔLE IMPORTANT!

Comme les intervenants, vous voulez que votre proche hébergé reçoive les meilleurs soins. Faites équipe avec nous pour mieux connaître votre proche et lui offrir des soins encore plus personnalisés, qui amélioreront son bien-être.

Vous voulez savoir si votre proche hébergé est visé par cette démarche de réduction d'antipsychotiques?

Informez-vous auprès de :



OPTIMISER LES PRATIQUES, LES USAGES,
LES SOINS ET LES SERVICES - ANTIPSYCHOTIQUES

RÉDUIRE LES ANTIPSYCHOTIQUES, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE!

Voici les étapes qui seront réalisées pour réduire la prise d'antipsychotiques dans cet établissement.

1. Le médecin, le pharmacien et l'infirmière feront une liste des résidents chez qui il est souhaitable de diminuer les antipsychotiques. Vous serez les premiers consultés.
2. Le pharmacien révisera les médicaments de votre proche.
3. Le retrait des antipsychotiques se fera graduellement.
4. Chaque semaine l'équipe partagera, ensemble et avec vous, ses observations sur le comportement de votre proche.
5. L'équipe discutera des interventions de remplacement (récréothérapie, musicothérapie, etc.) à mettre en place pour répondre au besoin de votre proche. Les discussions se feront aussi avec vous.
6. Des données seront recueillies pour permettre de mesurer le succès de la démarche au Québec.

RÉDUIRE LA PRISE D'ANTIPSYCHOTIQUES

On sait maintenant qu'entre **5 et 15 %** **SEULEMENT** des personnes âgées hébergées devraient prendre des antipsychotiques.



Au **QUÉBEC**,
entre
40 et 60 %

**des personnes âgées
de 65 ans et plus hébergées**
prennent des antipsychotiques sans
avoir reçu un diagnostic de psychose.



Au Nouveau-Brunswick,
on a réduit ou cessé avec succès
les antipsychotiques
chez **43 %** des personnes âgées
hébergées.

Pour connaître les
établissements impliqués
dans cette démarche au
Québec ou pour la suivre :
santeestrie.qc.ca/reduire-les-antipsychotiques